

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 21 novembre dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 10 novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27
présents : 24 - pouvoirs : 3 - votants : 27

Mme Michèle DUPOIRIER est élue secrétaire de séance.

Les questions suivantes ont été étudiées :

FINANCIER

Fonds de concours : Délibérations d'attribution

Le Président explique que le conseil doit délibérer sur 6 dossiers.

Après étude des dossiers, compte tenu des autres financements sollicités par les communes, le conseil communautaire décide d'attribuer les fonds de concours suivants, qui respectent 2 principes : maxi 20 % du coût de l'opération représentant au maximum 50 % du reste à charge de la commune.

Colondannes : 11 175.94 € pour des travaux d'isolation et de chauffage dans la salle des fêtes (sur un coût total de travaux de 55 879.70 €)

Nouzerolles : 2 997.94 € pour des travaux d'accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes (sur un coût total de travaux de 14 974.70 €)

Le Bourg d'Hem : 68 119.35 € pour des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements (sur un coût total de travaux de 340 596.77 €)

Lafat : 62 873.56 € pour des travaux de réhabilitation de la salle d'activités (sur un coût total de travaux de 209 578.53 €)

St Sébastien : 2 620.57 € pour des travaux sur les bungalows du camping (sur un coût total de travaux de 13 102.84 €)

Chéniers : 12 084.80 € pour des travaux de restauration de la roue du moulin de Piot et son écluse (sur un coût total de travaux de 60 424.00 €)

Décision modificative N° 6 au budget pour intégration de la quote-part du résultat du Compte administratif du SIVU Habitat, suite à sa dissolution.

La somme de 11 557.68 € revenant à la comcom s'ajoutera à l'excédent du compte administratif 2015. En contrepartie les crédits ouverts en recettes fiscales de taxe d'habitation sont diminués, une baisse par rapport aux prévisions annoncées avant le vote du budget ayant été notifiée par les services fiscaux

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Président est autorisé à engager avant le vote du budget 2016, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Projets à présenter à la DETR.

Le président rappelle qu'il y a lieu de déposer des dossiers de projet en vue d'obtenir sur 2017 des financements conditionnant leur réalisation. Il présente 2 projets :

Extension du Centre de ressources en Tiers lieu dans la maison mitoyenne acquise en 2016

L'enveloppe affectée à l'opération est de 417 050 € HT. Le projet pourrait être financé par l'Etat DETR à 35 %, l'Etat (FNADT numérique) à 17.3% et l'Europe (FEDER) à 27.71 %

Réhabilitation du bâtiment La Palestel : transformation en salle polyvalente

L'enveloppe affectée à l'opération est de 999 810 € HT. Le projet pourrait être financé par l'Etat (DETR) à 30 % l'Etat (FSIL) à 19.26 %.

Le conseil autorise le Président a sollicité les financements possibles pour ces dossiers.

JEUNESSE/SPORT/CULTURE

Demande de subvention pour voyages du collège de Dun le Palestel

Le Conseil donne un accord sur la base d'une participation de 30 € par élève participant (voyage en Allemagne et en Espagne)

Le montant sera calculé au vu de la liste définitive des participants estimés à ce jour à 75 élèves)

Base VTT : convention de partenariat pour 2017 : autorisation de signature

Cette convention est signée entre les 7 partenaires suivants : les 3 communautés de communes du Pays Ouest Creuse, les 3 Offices de Tourisme et le Vélo Club Sostranien. Les coûts de fonctionnement et d'investissement de la base VTT sont divisés entre les 3 communautés de communes au prorata du nombre d'habitants.

Le montant total prévisionnel de la participation est de 21 115 € (6 043 € pour le Pays Dunois) payable en 2 fois, 50% en janvier et 50% en juillet 2017.

Le conseil communautaire, autorise le Président à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} décembre 2016 pour 13 mois et à verser la participation correspondante.

STATUTAIRE

Futur périmètre intercommunal : le point sur le recours

Le Président informe le conseil de l'avancée du recours. L'avocat a déposé au tribunal administratif de Limoges une requête introductive qui pointe les irrégularités apparentes. Dans le même temps, il a sollicité du Préfet la production de pièces justificatives du déroulement de la procédure. Le Préfet a fourni certaines pièces mais a argué du fait que le dossier était trop volumineux et a proposé de venir le consulter et éventuellement le reproduire sur place. L'avocat envisage donc la procédure qui lui permet de demander au tribunal de contraindre le Préfet à la fourniture des pièces demandées. Le recours référé suspensif sera déposé en suivant.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de ruralité : lettre Préfecture : avis

Les 3 communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg ont chacune déposé leur candidature pour la mise en place d'un contrat de ruralité sur chacun des territoires respectifs. Monsieur le Préfet rappelle dans un courrier qu'il est envisagé au 1^{er} janvier 2017 un regroupement des 3 intercommunalités. Aussi, il propose d'acter les 3 candidatures au sein d'un protocole d'accord avant la fin d'année et de signer le contrat de ruralité avec l'exécutif de la nouvelle collectivité courant 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le protocole d'accord.

Laurent Daulny précise que toutefois, il ne peut acter ce protocole que sous la réserve que le recours en cours pour le maintien du Pays Dunois en l'état n'aboutisse pas.

La séance est levée à 20 heures 30.